

BULLETIN MUNICIPAL



LE MUNG

HIVER 2025



Le mot du Maire

Chères Méléduniennes, Chers Méléduniens,

Alors que l'année s'achève et que notre mandat arrive à son terme, avec des élections municipales prévues en mars prochain, je tenais à partager avec vous quelques réflexions sur le chemin parcouru ensemble ces derniers mois, tant à l'échelle locale qu'au regard du monde qui nous entoure.

Sur le plan international, nous vivons une période marquée par de profondes incertitudes.

Les guerres en Europe et au Proche-Orient continuent de générer souffrance, inquiétude et instabilité. Face à ces crises, l'unité européenne, la solidarité internationale, l'appel à la paix et à la protection des populations civiles sont plus essentiels que jamais.

Chaque jour, ces questions lointaines résonnent dans nos cœurs — nous rappellent que la paix, la justice et la solidarité ne sont jamais acquises.

Mais je souhaite avant tout évoquer ce que nous avons accompli ici, sur notre commune, car c'est ensemble, avec vous, que nous construisons notre avenir local.

Nous avons achevé cette année des travaux de voirie d'un montant de 85 000 €, visant à sécuriser et améliorer notre réseau routier communal, une étape importante pour la sécurité de tous.

Nous avons renforcé la défense extérieure contre l'incendie (DECI), un investissement nécessaire pour protéger nos habitations, nos forêts, nos espaces naturels, en particulier face à des épisodes météo de plus en plus imprévisibles.

Autour du nouveau City Park, nous avons procédé à des plantations et un engazonnement, pour offrir aux familles, aux enfants et aux plus anciens un espace vert agréable, calme, et propice aux rencontres et à la détente.

Côté animation et convivialité, la 3^e édition du festival « festi'Biot » a rassemblé plus de 3000 personnes, un moment de partage pour tous. Les Apéros Vagabond, le pique-nique communal, et la décoration de notre arbre de Noël ont renforcé le lien social, le sens de la fête et du vivre-ensemble.

Enfin, nous mettrons dès le début de l'année prochaine en œuvre la réhabilitation des ruines du "creux de la forge" un projet ambitieux et symbolique, pour redonner vie et dignité à ce patrimoine historique qui fait partie de l'âme de notre village.

À l'orée du renouvellement du conseil municipal, je mesure combien ces projets, concrets, utiles, humains, sont le fruit de notre collaboration et de votre confiance.

Je porte cet espoir que les prochains élus pourront eux aussi, s'appuyer sur ces bases solides, dans la continuité et l'engagement.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date des vœux à la population qui sera le

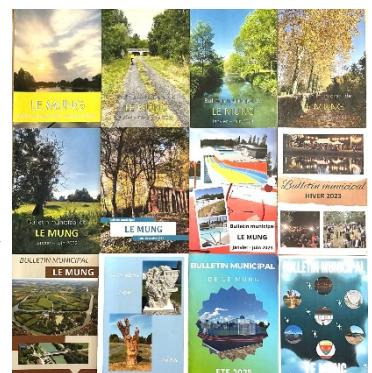
**SAMEDI 10 JANVIER 2026 à 11h30
à la salle municipale**

À toutes et tous, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année : que ces moments soient chaleureux, paisibles et emplis de joie, de solidarité et de retrouvailles. Que 2026, nouvelle année, soit synonyme de renouveau, de projets partagés et de fraternité.

Bien à vous.

Avec mon dévouement.

Votre Maire.
FRÉDÉRIC BRUNETEAU



Les réunions de conseil

Nous vous informons que l'ensemble des procès-verbaux sont consultables en mairie.

Réunion du 25 mars 2025 :

1/ Subventions 2025

Il est indiqué que le budget consacré aux subventions est de 1050 euros cette année.

Il est proposé notamment la répartition suivante :

- ACCA : 150 euros
- Comité des fêtes de LE MUNG : 150 euros
- FNACA : 50 euros
- France Alzheimer : 50 euros
- Hôpital Bergonié : 50 euros
- Les boules savinoises : 50 euros
- Ecole du chat libre : 50 euros
- Labelle et compagnie : 50 euros.

Une réserve de 100 euros est mise en place, dont 50 euros seront destinés à la reconstruction de Mayotte.

Pour : 10 voix

2/ Taux d'imposition

Il est indiqué que les taux d'imposition sur 2025 ne bougeraient pas :

- Taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) : 39,37 %
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB) : 44,67 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres : 10,67 %.

Le produit des taxes rapporte 125.364 euros pour 2024/2025. Cela représente une diminution des ressources, mais il est décidé de maintenir les taux.

Pour : 10 voix

3/ Classement de la commune en FRR (France ruralités revitalisation)

Il est indiqué qu'il faut délibérer avant le 26 mars 2025. L'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) continuerait, ainsi que l'abattement de TFPB pour les logements vacants. Il est indiqué que les ZRR (zones de revitalisation rurale) sont devenues FRR, et que la délibération prend acte du changement de nom et renouvelle l'exonération.

Pour : 10 voix

4/ Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)

Il est indiqué que le plan doit être mis à jour tous les cinq ans. Rien de nouveau n'a à être indiqué depuis le dernier qui avait été élaboré puis voté en 2018. En cas de sinistre, le PCS sert à nous protéger. Il est indiqué que sera vérifié si le PCS prend en compte les réserves incendie qui vont être installées.

Pour : 10 voix

Réunion du 15 avril 2025 :

1 et 2 / Vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024 de la commune

Sabrina CHOLLET présente le compte administratif et le compte de gestion en même temps.

Les chiffres énoncés sont en section d'investissement : 165 856.10 € de dépenses pour 65 637.09 € de recettes. Quant à la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 247 101.31 € pour 235 728.29 €.

L'ensemble de ces chiffres sont en concordance avec ceux fournis par le percepteur.

Monsieur le Maire sort de la salle et Alain YONNET, doyen d'âge, procède au vote du compte administratif.

Pour : 10 voix

Retour de monsieur le Maire qui fait procédé au vote du compte de gestion.



Pour : 10 voix.

3 Affectation de résultat 2024 de la commune

Après validation des chiffres avec Monsieur ARSICAUD, perceuteur, Sabrina indique que les deux sections se décomposent telle que :

- Investissement : 206 154.85 €
- Fonctionnement : - 14 032.79 €

Pour : 10 voix.

4 – Vote du budget 2025 de la commune

Le tableau des dépenses et des recettes en section d'investissement et de fonctionnement sont énumérés.

Monsieur Pascal BOBRIE indique qu'il conviendrait de vendre le broyeur s'il n'y a plus de tracteur.

Madame Sandra REGNIER demande pourquoi le budget de Festi'Biot augmente cette année. Monsieur le Maire explique qu'au vu de la fréquentation de l'année dernière, cette année un service de sécurité ainsi qu'un service de secours sont prévus.

Pour : 6 voix et abstentions : 4 voix.

5 – Vote du taux de fongibilité

Monsieur le Maire rappelle que depuis que nous sommes passés à la M57 en comptabilité, il y a la simplification des décisions modificatives. Jusqu'à maintenant lorsque dans un chapitre il manquait des crédits, il fallait réunir le conseil pour autoriser le virement de crédit, après qu'il soit validé par la préfecture. Et envoyé à la trésorerie pour qu'il fasse le virement.

Maintenant, les budgets peuvent bouger un petit peu jusqu'à hauteur de 7.5 % du budget précédent, ce qui représente un gain de temps au niveau des paiements des factures quand ils manquent des crédits.

Accord de reconduction des 7.50 %.

Pour : 10 voix

6 – Retrait de la délibération N°2024-038

Cette délibération concerne l'accord de versement d'une avance de la commune au budget annexe « Production d'Energie Renouvelable ».

En effet, depuis le 27 mars 2025, la réglementation a évolué. La revente totale n'est plus possible pour une si faible superficie.

Par conséquent, les panneaux ont été installés de façon à couvrir la consommation électrique de la mairie. Le surplus sera donc revendu. La création d'un SPIC n'est plus nécessaire.

Pour : 10 voix

7 – Vote du compte de gestion 2024 du lotissement

Même si ce budget est clôturé depuis le 31 décembre 2023, le trésor public demande l'approbation du compte de gestion (ce dernier étant à 0)

Pour : 10 voix

8 – Retrait de la délibération N°2025-014.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération 2025-014 concernant la l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires) car cette dernière n'est pas légale dans la mesure où ce n'est pas la commune de Le Mung qui perçoit la CFE mais l'EPCI à fiscalité professionnelle unique dont nous dépendons.

Réunion du 15 juillet 2025 :

Monsieur le Maire indique au secrétaire de la séance du 25 mars 2025 que des informations sont manquantes concernant le point N°2 relatif aux subventions 2025.

En effet, les subventions ci-dessous sont manquantes et il convient de les préciser :

- Hôpital pour les enfants : 50 €
- Marché de l'espérance : 50 €
- Sclérosés en plaques nafsep : 50 €
- Ligue contre le cancer : 50 €
- Donneurs de sang bénévoles : 50 €
- Amical tennis savinois : 50 €
- Basket Club de Port d'Envaux : 50 €

Pour : 10 voix

1/ Convention avec un particulier pour le stockage de matériel communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'achat d'un tracteur tondeuse et d'une remorque, il n'y a plus de place pour stocker du matériel communal dans l'atelier et notamment le tracteur.

A cet effet, il a contacté Monsieur YONNET Jean-Pierre, l'un des représentants de la SCEA YONNET qui dispose d'un hangar vide situé Impasse de la Fontaine 17350 LE MUNG Parcelle cadastrée A 689.

Ce hangar d'une superficie de 182.12 m² pourrait être loué par la commune pour un montant annuel de 365 €.

Une convention liant les deux parties a été rédigée et Monsieur le Maire en donne lecture.

Pour accéder à ce hangar, la commune devra passer sur la parcelle cadastrée ZC 93 appartenant à Monsieur et Madame YONNET Alain et Sylvie : il est demandé qu'une autorisation de droit de partage soit validée par les deux parties.

Pour : 10 voix

2 / Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la deuxième débroussailleuse est en panne et que le cout des réparations équivaut au prix d'achat d'une nouvelle machine.

A cet effet des devis ont été demandés :

- SARL ASG Motoculture pour 691.67 € HT soit 830 € TTC avec une reprise de l'ancienne débroussailleuse (Shindaiwa B410S)
- Espace Tardy pour 974.60 € HT soit 1 169.52 € (FS511C-EM)
- Espace Tardy pour 879.27 € HT soit 1 055.12 € (FS461C-EM)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la société SARL ASG Motoculture pour l'achat d'une débroussailleuse pour un coût de 830 € TTC et la reprise de l'ancienne débroussailleuse.

Pour : 10 voix

3/ Adhésion aux « Maires pour la planète ».

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour 2025.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaitre pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation ; la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer pour 2025 à l'association les Maires pour la Planète et désigne comme représentant Monsieur YONNET Alain

Pour : 10 voix

4/ Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire au titre des délégations.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2020-020 du 16 juin 2020, le conseil lui avait attribué un certain nombre de délégations.

Il rend compte des décisions prises au titre de l'année 2024-2025.

Délégation : de décider de la conclusion et de la révision de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Fixation du prix de location pour les cours de Yoga pour 400 € / an.

Choix de la locataire pour le logement sis 7 route de St Savinien.

Délégation : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Achat d'une case de columbarium au nom de PIERRE Maryse pour la somme de 100 € le 14/01/2025.

Délégation : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Don de l'ACCA d'une partie des recettes de Festi'Biot.

Délégation : d'exercer au nom de la commune les droits de préemption.

Parcelle	Adresse	Propriétaire	Valeur	Superficie	Décision
A 826	Le Monnereau	Pertus Monique	15 000	561 m ²	Non
B 178 + B 179	Le Boutet	Blancafort Evelyne	150 000 €	391 m ²	Non

Délégation : d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Adhésion à la SPA

Adhésion à l'appel d'offre du CDG pour le risque prévoyance

Adhésion au FREDON.

Délégation : de demander l'attribution de subventions.

DETR / Conseil départemental / pour le city Park.

DETR / Conseil départemental / pour le Creux de la Forge

Conseil Départemental pour les amendes de police.

Pour : 10 voix

5/ Demande de subvention pour la réalisation du DICRIM

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes couvertes par un PPRI ont l'obligation de disposer d'un DICRIM révisé au moins tous les 5 ans.

La commune ne dispose pas de ce document dont l'objectif est de sensibiliser et informer les habitants d'une commune des risques naturels et technologiques qui les concernent, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, et des consignes de sécurité individuelles à respecter.

Dans ce cadre, l'EPTB Charente propose aux communes intéressées de les accompagner pour décliner la maquette DICRIM sur leur territoire. Seule l'impression restera à la charge de la commune, avec possibilité de subvention à hauteur de 80 % via le Fonds Barnier (dans la limite des crédits disponibles).

Pour : 10 voix

6/ Retrait de la délibération N°2025-005

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de la préfecture concernant l'irrégularité de la délibération N° 2025-005 relative à la modification simplifiée du PLU et plus précisément d'une OAP portant sur le secteur 2 au village de Boutet / Les Chevaliers afin d'y réduire le nombre de logement autorisé.

Cette délibération est illégale car la commune a émis une condition à cette révision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer la délibération N° 2025-005 du 25/02/2025

Pour : 10 voix

7/ Décision modificative

Monsieur le Maire informe les conseillers que le service de légalité à contrôler notre budget communal est ce dernier présente une anomalie : en effet, l'excédent du budget annexe « lotissement » n'avait pas été repris.

Par conséquent, il convient de faire une décision modificative pour prendre en compte ces modifications.

Pour : 10 voix

8/ Règlement du city Park

La commune dispose d'un City Park mis à disposition de tous.

Afin d'en assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique, y compris les bruits de voisinage, et de réglementer les lieux de rassemblements diurnes ou nocturnes qui troub�ent le repos des riverains et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique; il a été élaboré un règlement d'utilisation.

Celui-ci a pour but de garantir les conditions d'usage des installations en veillant à la fois aux utilisateurs mais également aux équipements, matériels et aménagements extérieurs. Il fixe les devoirs et droits de chacun en veillant à la fois au maintien de l'ordre et à une meilleure cohabitation entre tous les utilisateurs.

Vu le code des Collectivités Territoriales

Vu le projet de règlement d'utilisation annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le règlement d'utilisation du City Park et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Pour : 7 voix et abstentions : 3 voix

11 novembre



Monsieur le Maire, entouré des élus municipaux, a rappelé l'importance du devoir de mémoire et la nécessité de transmettre aux jeunes générations l'histoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la paix. Après l'appel aux morts, une gerbe a été déposée au monument.

Comme chaque année, cette cérémonie a été un moment important de recueillement et d'unité pour les habitants, toujours fidèles à ce rendez-vous commémoratif.

Merci à Nathan AUBREE pour la lecture du message de l'UFAC.

Tout le monde s'est ensuite réuni à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié.



Etat Civil

Lors de ce second semestre, 3 évènements festifs ont rythmés la vie de notre commune.

Nous souhaitons à nos jeunes mariés une vie pleine de complicité, de réussite et de projets heureux au sein de notre commune.



FOUCHER Maxime et Pricyllia
Le 26 juillet 2025



GROUX Alix et Estelle
Le 30 août 2025



La commune a eu le plaisir de célébrer le baptême républicain d'Ambre BONHOMME le 23 août 2025. Cet acte symbolique permet aux parents de désigner officiellement un parrain et une marraine pour leur enfant en dehors de tout cadre religieux.

Travaux 2ème semestre



Carrefour route de Geay /
Rue du château



Chemin de la Planche



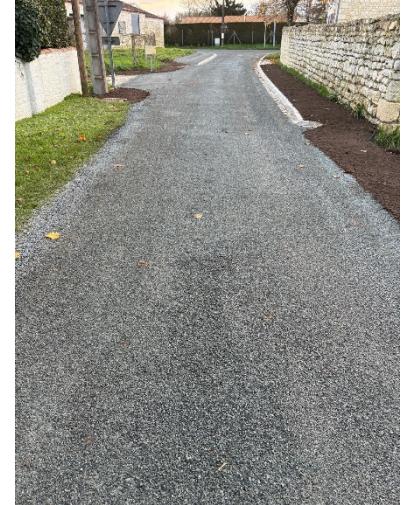
Engazonnement et plantations
au city Park



Chemin des Vignes



Impasse des Près



Les Chevaliers

FESTI' BIOT

2025

3ÈME ÉDITION



Le festival de notre commune de LE MUNG s'est déroulé ce 25 juillet dernier.

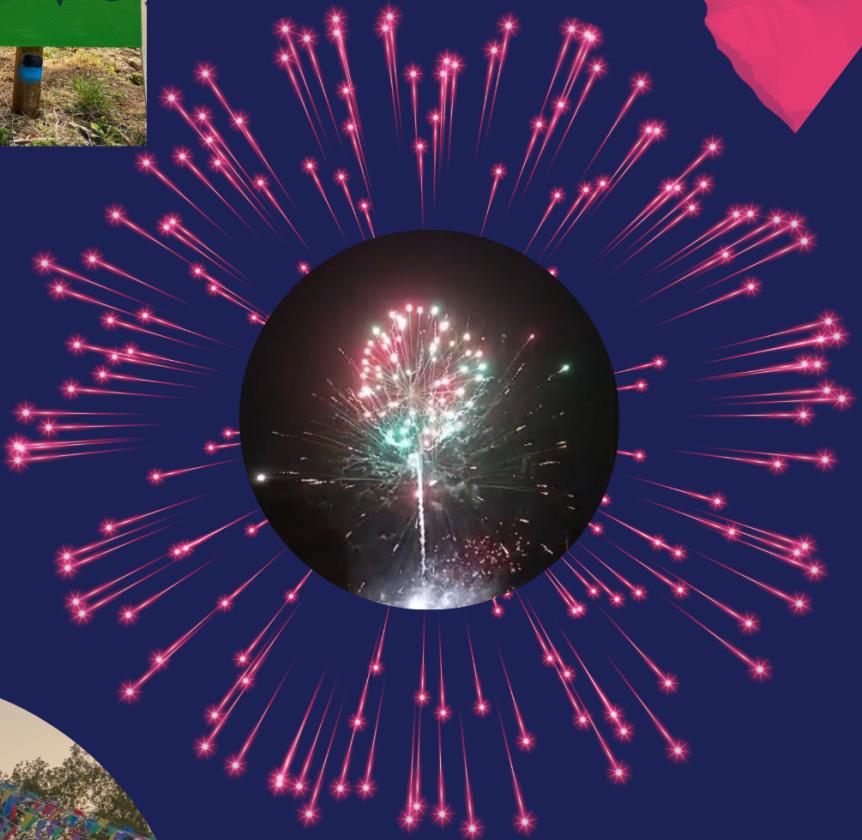
Plus de 3000 personnes ont participé à l'évènement, avec 7 food-trucks présents.

La programmation comprenait 3 groupes de musique: ZOC, MARTEL, et KANGOUROU se produisant tout au long de la soirée.



Aussi un spectacle de feu avec la compagnie FEEL'ART

La présence de taketwo graff



A l'orée de la
nuit, le feu
d'artifice.

Apéros vagabonds



Les apéros vagabonds sont revenus cette année avec trois nouvelles dates.

Ces apéros vagabonds étaient l'occasion pour les Méléduniens de se retrouver et de partager des moments de convivialité.

Pour



Noël



Le mardi 9 décembre, petits et grands Méludiniens ont participé à la décoration du sapin de Noël installé sur la place de la mairie.

L'installation des guirlandes, boules... a été un moment de partage et de convivialité.

Pour clôturer cet événement, de nombreux habitants se sont réunis autour d'un vin chaud et des gourmandises offerts par l'équipe municipale.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué à embellir notre sapin.



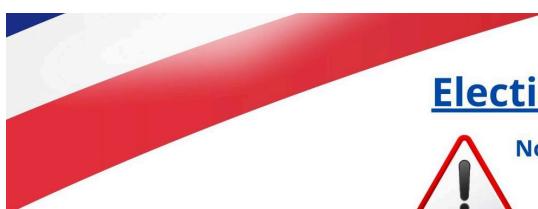
Don à la commune



La municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude à Monsieur et Madame Para, habitants de notre village pour le don de leur caravane qu'ils ont récemment offert à la commune. (servira pour le festival).

Ce geste généreux témoigne d'un réel attachement à notre territoire et d'une volonté de contribuer au bien-être collectif !

Encore merci !



Elections municipales 2026



Nouveautés concernant le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants



La liste de candidats sera paritaire (autant de femmes que d'hommes, en alternance)



Le panachage sera interdit (rayer ou ajouter des noms ne sera plus possible)



La liste ayant obtenu le plus de voix obtiendra au moins la moitié des sièges

Demandez dès maintenant votre Pass !

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026, le nombre de passage pour les particuliers seront limités à 24.

Ce Pass permet de réserver l'accès aux déchetteries aux habitants du territoire.

Toutes les infos sur le Pass :



Le dispositif est :

- Subventionné**
Bénéficiez d'un diagnostic pris en charge à 100% et de travaux subventionnés jusqu'à 100%
- Personnalisé**
Profitez d'un diagnostic et de solutions adaptées à votre bien et à votre situation.
- Confidentiel**
Le diagnostic ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Le rapport n'est pas transmis aux compagnies d'assurance.

Il permet :

- D'adapter mon bien face aux inondations
- D'acquérir de bons réflexes

Informations & inscriptions :

Par téléphone : 05 46 74 00 02
Par mail : charentealabri@fleuve-charente.net

Je vérifie si mon bien est concerné par le risque inondation grâce à la carte interactive disponible sur : charentealabri.fr

Une démarche en 3 étapes :

- Diagnostic**
Bénéficiez d'une visite technique de votre bien assurée par un diagnostiqueur de l'EPTB Charente. À l'issue, un rapport détaillé vous sera transmis avec les conclusions.
- Solutions**
Choisissez vos travaux parmi les solutions proposées dans le rapport détaillé, puis demandez des devis.
- Subventions**
Fournissez les devis au diagnostiqueur qui vous accompagnera dans la constitution de votre dossier de subvention. Le diagnostiqueur vous précisera le moment opportun pour commencer les travaux et sollicitera le versement de la subvention avec les factures acquittées.

Vous pouvez bénéficier d'un financement pouvant couvrir jusqu'à 100% des travaux.

Charente ALABRI

Votre bien est-il préparé à la prochaine inondation ?

Bénéficiez d'un diagnostic sans engagement, gratuit et réalisez vos travaux subventionnés jusqu'à 100%

à chaque situation !

Pourquoi réaliser le diagnostic ?

- Savoir réagir en cas d'alerte inondation
- Mettre en sécurité les personnes et protéger les biens
- Favoriser un retour à la normale rapide

Pour qui ?

Si le bien se situe en zone inondable, le diagnostic s'adresse aux :

- Propriétaires
- Locataires (vous pouvez réaliser un diagnostic avec l'accord de votre propriétaire)
- Gestionnaires d'entreprises
- Gestionnaires d'immeubles

Les associations

Labelles et Cie :

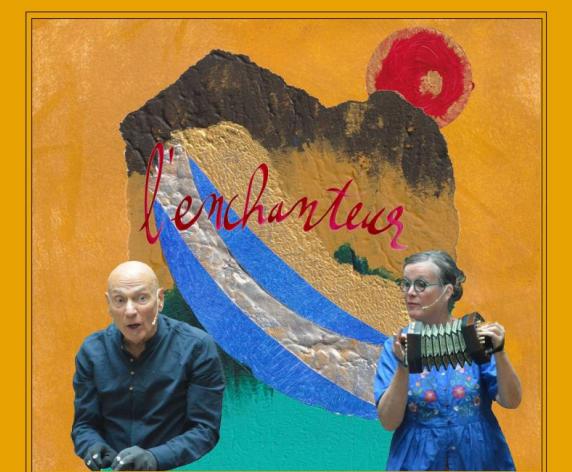
Depuis juin, plusieurs de nos spectacles ont été programmés :

- *Anne et Sylvestre* au festival d'Aurillac, à Angers et dans bien d'autres lieux
- *En attendant Rosa* à St Sauvant (17) et à Bassac (16)
- *La fricassée de berniques* (poésies de Prévert) à Jarnac, Marennes et Arçais
- *3 Reines à la rue* à Echillais et Angers
- *Chopin Sand* à Brizambourg
- *Bonheur et Kotsiras* à Blennes (77)

En 2026, nous vous donnons rendez-vous le **14 février** à la salle municipale du MUNG.

Nous vous espérons nombreux et nombreuses pour découvrir 2 artistes dans un spectacle musical où textes, poésies et histoires illustrent avec un profond respect l'écriture du poète Paul FORT.

D'ici là, Labelles et Cie vous souhaite de joyeuses fêtes.



Le samedi 14 février 2026 à 20h
Salle municipale
Route de St Savinien, 17350 Le Mung
Spectacle musical autour de textes du poète Paul Fort
Sur scène :
Jean-Louis Gonfalone : raconteur, ukulélé, chant, compositions, mise en scène
Clôde Seychal : chant, accordéon, objets sonores, concertina, compositions
Entrée : 10 euros ou plus si vous le souhaitez / **Réservation obligatoire**
Par sms au 06 43 63 92 14 ou jacquie.b@orange.fr
Découvrez des extraits du spectacle ici : <https://youtu.be/ucBbfANiGH8>
Spectacle organisé par Labelles & Cie, avec le soutien de la municipalité du Mung

ACCA :

L'année 2025 se termine, je vous fais donc part des décisions de ce semestre :

lâchers de faisans : 5 octobre
11 novembre
7 décembre
21 décembre
18 janvier

battues aux chevreuils : 30 novembre
14 décembre
28 décembre
25 janvier
22 février



Comme tous les ans, le samedi 5 juillet dernier en association avec le comité des fêtes, nous vous avons proposé notre marche semi nocturne avec cette année pour la première dans le menu des moules cuites au feu de bois qui ont été particulièrement appréciées.

Pour 2026 un nouveau parcours vous sera proposé.

Pour la troisième année consécutive, le vendredi 25 juillet, l'ACCA a participé en collaboration avec la municipalité à FESTI'BIOT. Avec un succès grandissant d'année en année, les différents concerts, animations, buvette, Food truck et autres restauration ont fait le plein tout au long de cette soirée. Sans oublier bien sûr, le très attendu feu d'artifice.

Chasseurs et non chasseurs de la commune, le conseil d'administration et moi-même, vous souhaitons de passer de bonnes fêtes.

Meilleurs vœux pour l'année 2026.

Le Président, Vincent GUILLOT

Le Comité des fêtes de Le Mung



Chers Méléduniens, chères Méléduniennes,

Pour ce deuxième semestre 2025, nous vous proposons une petite rétrospective des différentes manifestations organisées par le Comité des fêtes de votre commune.

1) Randonnée gourmande du 05 juillet 2025

Le 05 juillet 2025 s'est déroulée notre traditionnelle marche gourmande (en partenariat avec l'ACCA), permettant aux participants de (re)découvrir notre commune en empruntant un beau parcours champêtre. Pour cette 9ème édition, le soleil et la bonne humeur étaient de la partie!



2) Loto d'automne du 07 novembre 2025

Retour en images sur le Loto d'automne 2025 à la salle multi-loisirs de Saint-Savinien.



3) Noël des enfants du 06 décembre 2025

Le Père Noël, accompagné de Vaillant, son fidèle renne, ont fait étape sur notre commune, samedi 06 décembre 2025, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Parents et enfants ont passé un moment festif à nos côtés.



Prochaines dates à retenir en 2026	
Déjeuner dansant (salle multi-loisirs de St-Savinien)	Dimanche 22 février 2026
Loto de printemps (salle multi-loisirs de St-Savinien)	Vendredi 27 mars 2026
Déjeuner champêtre	Date à confirmer
Randonnée gourmande	Samedi 04 juillet 2026

Pour l'année 2026, le Comité des fêtes recherche 2 bénévoles qui souhaiteraient s'investir au sein de l'association communale. Bonne ambiance assurée!

Si vous êtes intéressé(e), une assemblée générale se tiendra le **lundi 05 janvier 2026 à 20h30 à la salle communale de Le Mung**. Nous serons enchanté(e)s de vous y accueillir et de déguster avec vous une galette des rois.

Le Comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. À très bientôt!

Le Comité des fêtes
La présidente, Séverine Bobrie

L'Angélique des Estuaires

Suite à une journée de sensibilisation organisée par Audrey (animatrice Natura 2000 estuaire et basse vallée de la Charente) et Marion Jansanna (animatrice Natura 2000 moyenne vallée de la Charente Seugne et Coran) le 05 Septembre dernier nous avons appris que :

L'angélique des estuaires est une espèce endémique rare protégée au niveau national et européen (sa destruction constitue un délit).



Tapiero

Cette plante est présente dans 5 estuaires de la Loire jusqu'à l'Adour et elle a été observée depuis Rochefort jusqu'à St Vaize.

On la trouve sur notre commune le long des berges de la Charente et du canal.

Il existe 3 sortes principales d'Angélique: L'Angélique des bois (*Angelica Sylvestris*) l'Angélique officinale cultivée pour la confiserie (*Angelica archangelica*) et l'Angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

Cycle de vie : C'est une plante dite trisannuelle (Se développe en trois ans) , les fleurs et les graines n'apparaissent que la troisième année, les graines sont disséminées par les fleurs à l'automne lors des grandes marées. Un seul pied peut produire jusqu'à 100 000 graines. L'angélique est une espèce très rare et depuis 2007 elle bénéficie d'un plan interrégional de conservation.

Préconisation de gestion : Ne pas intervenir sur les berges inondables ; éviter les angéliques identifiées jusqu'à la maturité des plantes; communiquer auprès des habitants.

Propriétaires de carrelet : Ne pas faucher la végétation autour du carrelet et en aucun cas sur la berge et le haut de la berge où se développe l'angélique des estuaires; entretenir que l'accès au carrelet ; ne pas planter d'arbres ou espèces invasives ; pas de mobilier permanent (table de pique-nique).

Les pêcheurs doivent s'installer sur les trouées existantes, limiter la largeur de son installation au minimum; pas de déchets sur berge, pas de traitements sur la berge ni coupe ni traitement chimique ni brulis.

Limiter les plantes invasives : Renouée du Japon, herbe de la pampa, bambou, robinier.





L'ensemble des bénévoles - édition 2025